



**Rosières**  
près Troyes

**6-12 ans**

# PROGRAMME

## 5 jours au lac des Settons

Inscriptions avant le 1<sup>er</sup> juin  
Places limitées



**SÉJOUR**  
du 21 au 25  
juillet 2025

**ÉTÉ**

# 5 jours au lac des Settons

## ACTIVITÉS

Paddle, canoë, soirées à thème, sports collectifs, balade, visite, baignade, activités manuelles...

## HÉBERGEMENT

Les enfants seront hébergés dans une structure collective avec des chambres de 4 à 6 lits.

## ÉQUIPE D'ANIMATION

3 animateurs seront présents pour encadrer les enfants.

## TROUSSEAU

Une liste sera transmise ultérieurement.

## MÉDICAMENTS

En cas de traitement médical, joindre obligatoirement l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante.

Attention à la date de péremption des médicaments

(Si elle est dépassée, ils ne pourront être donnés).

## OBJETS DE VALEUR

Les enfants ne devront apporter aucun objet de valeur (bijoux, portable, jeux vidéo...).

Les animateurs ou la Mairie ne pourraient être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

## ARGENTS DE POCHE

L'argent de poche éventuellement donné à votre enfant sera géré par les animateurs, qui le lui remettront en cas de besoin. Le relevé de compte et le solde seront remis à chaque enfant à la fin du séjour. D'un point de vue pratique, il vous suffit de placer l'argent dans une enveloppe au nom de l'enfant et de la remettre aux animateurs avant le départ (25 euros maximum conseillés).

## DATES ET HORAIRES

Départ : lundi 21 juillet 2025

Retour : vendredi 25 juillet 2025

Les horaires seront communiqués ultérieurement.

## INSCRIPTION ET FACTURATION

Le nombre de places pour les séjours est limité.

**La date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> juin et au-delà de cette date, toute inscription ne pourra être prise en compte qu'en fonction des places disponibles.**

Les inscriptions au séjour seront à régler sur l'espace Famille via l'application PayFip (plateforme de paiement des finances publiques). Les familles, souhaitant payer en espèce, devront effectuer leur règlement à l'accueil de la mairie.

Un paiement en deux fois sera paramétré sur l'espace Famille : 50% à la réservation et 50 % avant début juillet.

Pour les familles bénéficiaires de bons CAF SÉJOURS, il conviendra de transmettre, au plus tôt et avant toute réservation, les documents de la CAF afin que cette aide soit déduite en amont du paiement en ligne.

**À compter du 1<sup>er</sup> juin, les annulations ne pourront donner lieu à remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical ou autre pièce justificative officielle.**

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.**

## TARIFS

TARIFS «ROSIÈRES»		TARIFS «EXTÉRIEURS»	
Quotient Familial <841 €	Quotient Familial ≥ 841 €	Quotient Familial <841 €	Quotient Familial ≥ 841 €
128 €	160 €	268 €	335 €